



## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Afin de traiter chaque personne de façon juste et équitable et de s'assurer de la bonne gestion de ses activités, les Loisirs St-Joseph ont mis sur pied une politique de remboursement des frais d'inscription aux activités offertes dans le cadre de sa programmation.

Cette politique qui comprend 7 points sera affichée lors des périodes d'inscription et remise aux participants sur demande

Cette politique ne s'applique pas à l'inscription au camp de jour qui a sa propre politique de remboursement

1. Des frais administratifs de 15%, jusqu'à un maximum de 50\$, sont retenus sur tous remboursements, à moins d'avis contraire
2. Si une activité est annulée par les Loisirs St-Joseph avant qu'elle ne soit débutée, un remboursement complet – sans retenue des frais administratifs - des frais d'inscription sera remis à chaque personne inscrite à cette activité
3. Si une activité est annulée par les Loisirs St-Joseph une fois qu'elle est débutée, pour quelques raisons que se soient, un remboursement des frais d'inscription – sans retenue des frais administratifs – moins le montant par cours utilisé, sera remis à chaque personne inscrite à cette activité
4. Toute personne qui abandonne une activité non débutée se verra rembourser les frais d'inscription, sans les frais administratifs, uniquement si l'activité s'autofinance donc, qu'aucun coût n'est engendré par les Loisirs St-Joseph pour cette activité
5. Toute personne qui abandonne une activité débutée recevra un crédit pour le montant des frais d'inscription, moins 15\$, moins le montant par cours utilisé
6. Aucun remboursement ni crédit à partir du 3<sup>e</sup> cours de chaque activité, sauf sur présentation d'un certificat médical
7. Toute personne qui abandonne une activité pour des raisons médicales (certificat du médecin exigé) peut choisir soit
  - 7.1 de recevoir un crédit pour la totalité des frais d'inscription – sans retenue des frais administratifs - moins le coût par cours utilisé
  - 7.2 de recevoir un remboursement pour les frais d'inscription, moins 15\$, moins le coût par cours utilisé